



---

**Procès-verbal du conseil d'établissement**  
**Polyvalente des Monts**  
**Séance tenue le jeudi 23 avril 2020**  
**Par courriel**

**1. Mot de bienvenue, ouverture, présences et quorum**

---

**Présences :**

Blondin-Bois, Alexis - élève  
Bondu, Réjean - AVSEC  
Brunet, Olivier - parent  
Dubois, Martin – personnel enseignant  
Gélinas, Gabrielle, personnel enseignant  
Grégoire, Lyne – personnel enseignant  
Lafantaisie, Annie - parent  
Lapointe, Érick – personnel enseignant  
Leclerc, Stéphanie – Directrice d'école  
Machabert, Olivier – parent  
McKenzie, Andrée – parent  
Roy, Manon – parent  
Schwab, Stéphan – parent  
Simard, Alexandre – parent

**Absences :**

Cavanagh, Mathieu – personnel soutien (TES)  
Cartier, Jasmin – élève  
Dionne-Fournelle, Odrée

Considérant la situation reliée à la pandémie, les consultations ont lieu par courriel avec tous les membres du conseil d'établissement.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

---

L'ordre du jour est ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**CE1920-0423-01**

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2020 et suivis**

---

Le procès-verbal du 22 janvier 2020 est APPROUVÉ tel que présenté.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**CE19-20-0423-02**

#### 4. Code de vie 2020-2021

---

Un document est déposé pour approbation.

*ATTENDU* que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'école ;

Le code de vie 2020-2021 est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ** tel que présenté.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**CE19-20-0423-03**

#### 5. Calendrier scolaire

---

Un document est déposé pour approbation

*ATTENDU* que le conseil d'établissement approuve le calendrier scolaire proposé par la direction de l'école pour ce qui est de la date de l'Assemblée générale de parents, notamment ;

Le calendrier scolaire 2020-2021 est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ** tel que présenté.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**CE1920-0423-04**

#### 6. Planification de l'enseignement des contenus en orientation scolaire et professionnelle

---

La planification de l'enseignement des contenus en orientation scolaire et professionnelle de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire est déposée pour approbation.

*ATTENDU* que le conseil d'établissement approuve la planification de l'enseignement des contenus en orientation scolaire et professionnelle proposée par la direction de l'école ;

La planification de l'enseignement des contenus en orientation scolaire et professionnelle est **APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ** telle que présentée.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**CE19-20-0423-05**

## **7. Planification des contenus en éducation à la sexualité**

---

La planification des contenus en éducation à la sexualité de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire est déposée pour approbation.

*ATTENDU* que le conseil d'établissement approuve la planification des contenus en éducation à la sexualité proposée par la direction de l'école ;

La planification des contenus en éducation à la sexualité est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ telle que présentée.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**CE19-20-0423-06**

## **8. Grille-matières CAPS-DÉFI 2020-2021**

---

Une nouvelle grille-matières pour les programmes CAPS-DÉFI est déposée pour approbation puisque celle utilisée au cours des dernières années n'était pas conforme au programme du MEES.

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à l'option proposé par la direction de l'école en s'assurant :

- De l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministère;
- Du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique;

La grille-matières CAPS-DÉFI est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ telle que présentée.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**CE19-20-0423-07**

## **9. Demande d'utilisation des sommes amassées en levées de fonds pour rembourser les parents de l'ODA de la 4<sup>e</sup> secondaire**

---

Un courriel est envoyé aux membres le 20 mars 2020 afin de faire une demande d'utilisation des sommes amassées en levées de fonds pour rembourser les parents de l'ODA de la 4<sup>e</sup> secondaire. En effet, les parents de l'ODA de la 4<sup>e</sup> secondaire pour qui le voyage au Mexique prévu en avril 2020 pourraient demander un remboursement soit via une assurance ou en passant par le fonds d'indemnisation des agences de voyage.

Toutefois, les parents devaient donner un dernier paiement à l'école au montant de 675\$. Étant donné la situation, ce paiement n'a pas été fait à l'école par les parents.

Il est proposé d'utiliser les sommes amassées dans le cadre des levées de fonds pour payer ce 675\$ par élève (pour 25 élèves). Cela éviterait aux parents de devoir d'abord payer l'école pour ensuite se faire rembourser.

Les sommes amassées dans les levées de fonds sont suffisantes pour couvrir ce montant. Dans la situation actuelle, nous croyons qu'il serait aidant pour certains parents de ne pas avoir à faire de chèques supplémentaires à l'école.

Des précisions sont apportées concernant l'utilisation des sommes amassées en levées de fonds. En effet, traditionnellement, lorsqu'il demeure un solde à la suite du voyage (et cela depuis de nombreuses années), la somme restante est divisée par le nombre d'élèves qui ont participé au voyage et un remboursement leur est fait.

Cette année, le remboursement serait de 812\$ par élève (remboursement des levées de fonds non utilisées).

Comme chacun recevrait un remboursement de 812\$ et qu'aucun parent n'a payé le dernier versement de 675\$, les parents recevraient un remboursement de 137\$ (ou seraient crédités sur la facture de l'an prochain ou encore, comme le font d'autres écoles, l'argent serait retourné dans le compte global de l'ODA, soit les levées de fonds des autres niveaux).

Monsieur Stéphane Schwab mentionne que si nous décidions d'annuler le dernier paiement de 675 \$ de la part des parents en prenant plutôt l'argent des levées de fonds pour rembourser l'école pour les sommes dues, les parents qui obtiendront le remboursement complet du voyage avec les assurances feraient donc un gain de 675 \$, ce qui équivaut à leur remettre indirectement une partie des fonds recueillis par les activités de financement autorisées par le CÉ pour le voyage de l'ODA au Mexique. Il croit que ça vient à l'encontre des politiques usuelles des campagnes de financement scolaires et de l'esprit de la Loi sur l'instruction publique. Il rappelle que l'article 94 de la Loi prévoit que la sollicitation des sommes se fait au nom du CÉ de l'école et que l'administration du fonds est soumise à la surveillance du CÉ.

Considérant les dispositions de la Loi et le contexte, il s'oppose donc à la proposition.

Par courriel, la majorité des membres sont en accord avec la proposition de la direction (Monsieur Stéphane Schwab s'oppose à la proposition) afin d'utiliser les levées de fonds pour rembourser le montant de 675\$ que les parents n'ont pas payé à l'école.

La proposition d'utilisation des sommes amassées en levées de fonds pour rembourser les parents de l'ODA de la 4<sup>e</sup> secondaire est APPROUVÉE À LA MAJORITÉ telle que présentée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**CE1920-0423-08**

## 10. Sujets divers

---

Aucun sujet divers.

---

Alexandre Simard  
Présidente

---

Stéphanie Leclerc  
Directrice